

Adresse du comité de surveillance de la commune de Souillac, qui annonce le triomphe de la Raison sur la superstition et l'envoi au district de l'argenterie des églises, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du comité de surveillance de la commune de Souillac, qui annonce le triomphe de la Raison sur la superstition et l'envoi au district de l'argenterie des églises, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 696-697;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31560\\_t1\\_0696\\_0000\\_19](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31560_t1_0696_0000_19)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

descendre que lorsque les foudres que vous lancerez de son sommet auront réduit en poudre tous les tyrans et les traîtres qui veulent nous asservir.

Vive la République ! Vive la Montagne ! ».

ARLES (*présid.*), N. MIART (*secrét.*), P. GUIL-LARD (*secrét.*).

### 36

Les administrateurs du district du Dorat regardent le décret du 8 ventôse comme un coup décisif pour la liberté. Un excès d'indulgence avoit fait renaître, disent-ils, les espérances criminelles des intrigans; votre mâle fermeté fondera pour jamais la République. Ils sollicitent l'exécution du décret du 13, qui ordonne le partage des propriétés des riches égoïstes, condamnés à un exil perpétuel, entre les pauvres indigens, et invitent la Convention à ne quitter son poste que quand la raison règnera sur tous les peuples.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le Dorat, 18 vent. II. A la Conv.*] (2).

« Auguste Montagne, tes décrets sublimes assurent à jamais le triomphe de la République et la chute de tous les trônes de l'univers, un premier élan avoit entraîné les efforts criminels de tous les séditieux et des ennemis de la liberté et de l'égalité, mais un sentiment d'humanité déplacée et les excès d'indulgence avoit fait renaître les espérances criminelles de ces lâches dénaturés. Il étoit nécessaire de s'armer de cette mâle fermeté indispensable pour fonder les républiques; il falloit inventer l'austère vertu de Brutus, condamnant à mort ces vils conspirateurs. Vous venez d'atteindre ce but, Braves Montagnards, votre mémorable décret du 8 ventôse, pulvérise les ennemis de la Révolution, et procure à ses amis la consolation d'être séparés de ces êtres impurs, qui ont tant déshonorés le nom français. Nous vous félicitons de ce décret, que nous regardons comme un coup décisif, et nous jurons de ne juger les hommes que par leurs actions. Votre gloire sera complète, vous serez justement dignes du nom de pères des sans-culottes, quand pour exécuter votre décret du 13 ventôse, vous aurez ordonné que les propriétés des riches égoïstes condamnés à l'exil perpétuel par votre décret du 8 ventôse seront partagées entre tous les patriotes indigens. C'est en portant de tels coups, sages Législateurs que vous mettez la terreur à l'ordre du jour parmi tous les riches aristocrates de la terre, et que vous inspirerez de la confiance aux sans culottes de toutes les nations. Déclarez en outre une guerre éternelle aux perfidies Anglois, aux lâches Espagnols, et ordonnez aux Français de voler à la victoire, bientôt, il n'y aura plus de tyrans ni d'esclaves; pour opérer de si grandes destinées, Dignes représentants, il faut la fermeté, l'intrépidité et la vertu de la Montagne. Nous vous invitons en conséquence au nom du Salut public,

de n'abandonner les rênes du gouvernement, que lorsque la raison règnera sur toutes les nations. S. et F. ».

MONTAUDON, B. PÉRICAUD, DECRESSAT-BACHE-LERIE, VERDURE, MENNUID.

[*Extrait des délibérations, 28 vent. II*]

Lecture faite du rapport que le représentant du peuple Saint-Just a fait au nom du Comité de Salut public sur l'infâme complot que les ennemis de la chose publique ont encore essayé de tramer contr'elle; la Société indignée d'une scélératesse aussi perfide et pénétrée de reconnaissance pour la brave Montagne qui a déjoué leurs manœuvres a juré avec transport de mourir plutôt que de souffrir que la plus légère atteinte soit portée à la représentation nationale, et a arrêté que copie du procès-verbal de la séance serait de suite envoyée à la Convention et accompagnait son adresse de félicitations à ce sujet.

P.c.c. : VINCENT (*secrét.*), LEFEBVRE.

### 37

« Des tyrans insensés unissent, de nouveau, leurs efforts pour ébranler la terre, écrit le comité de surveillance de la commune de Souillac; leur front humilié, et déjà sillonné par la foudre, ose se redresser avec audace et menacer la Montagne sacrée. Qu'ils tremblent, les monstres qui enchaînent les peuples par la superstition, l'erreur et la violence! la philosophie, la liberté et nos baïonnettes sont des armes invincibles qui les poursuivront toujours. C'est en vain qu'ils s'agitent; le trait qui les tourmente pend à leur cœur comme à celui de leurs esclaves; la justice et la liberté sont des besoins de la nature (1). Point de paix, point de paix! Législateurs, vous avez bien connu le vœu du peuple, quel traité peut unir, en effet des tyrans et un peuple libre, des Français et des mangeurs d'hommes, l'état de guerre n'est-il pas l'état naturel entre eux ?

Veillez, Législateurs intrépides, veillez sur le haut de la sainte Montagne jusqu'à ce que vous n'aperceviez plus flotter nulle part, les drapeaux des tyrans? Le peuple français vous remercie du Gouvernement que vous avez inventé, et perfectionné par votre génie; l'univers étonné admire votre courage et le moment n'est plus loin sans doute où les peuples désabusés, élèveront des autels, aux Législateurs généreux, aux guerriers intrépides, qui prodiguent leur sang, pour l'indépendance des hommes.

Déjà l'hémisphère des hommes libres s'agrandit par vos sages loix, l'Amérique explorée vous montrait ses chaînes, elles sont brisées, et l'humanité se console. Tels sont les miracles de la nouvelle déesse des Français, la Raison qui aujourd'hui a triomphé dans notre commune sur la superstition, l'erreur et l'imposture; le fanatisme a laché prise et n'épouvantera plus les enfans et les esprits foibles par ces contes fantastiques, et ces cris lugubres.

Tous les instruments de ce métier, complices

(1) P.V., XXXIII, 456.

(2) C 295, pl. 996, p. 10, 11.

(1) P.V., XXXIII, 456.

de la fourberie des prêtres sont envoyés au district pour faire amende honorable et de la passer au creuset national et réparer s'il est possible les maux qu'ils ont faits à l'humanité (1). Puisse le sol de la République devenir mortel pour tous les tyrans, fanatiques ou ambitieux qui voudroient attenter aux droits de l'homme, et pour tout esclave qui ne pourroit s'élever à la dignité de son être (2).

Tels sont les vœux des sans culottes composant le comité de surveillance de la commune de Souillac, le 17 ventôse l'an II de la République une et indivisible. »

B. MARTINE (*secrét.*), SUNADRE (*présid.*), DELPECH (*secrét.*), DÉLÉR (*secrét.*), GIGNET, MICHAUDEL fils, CACHEMINET, CASTANET (*off. de santé*), L. DUFOUR (3).

Il annonce que l'argenterie des églises de la commune a été envoyée au district; il félicite la Convention sur le décret en faveur des nègres, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin.

### 38

La société populaire et républicaine de Rambouillet applaudit au décret qui rend la liberté aux noirs; elle prie la Convention de n'accorder aucune paix, aucune trêve aux tyrans coalisés contre la République, et l'invite à tenir ferme les rênes du gouvernement.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Rambouillet, s.d.] (5)

« Législateurs,

Ce ne sont pas seulement les Sociétés populaires ou les autorités constituées, ce n'est pas une classe particulière d'hommes mais c'est individuellement tout homme qui sait penser et sentir, tout homme qui connoissant la dignité de son être, se fait gloire d'aimer ses semblables, qui fera retentir l'enceinte de l'auguste Convention nationale de France, de la reconnaissance universelle qui lui est due pour le décret à jamais mémorable qui rend la liberté aux noirs et aux autres hommes de couleur.

Tel a été, Citoyens représentants, le sentiment unanime exprimé par les membres de la Société populaire des amis de la Raison, de Rambouillet, après avoir entendu la lecture du décret solennel qui a enfin prononcé l'affranchissement de ces hommes depuis si longtemps victimes d'une législation cruelle et de la plus barbare cupidité.

Mais pour faire sentir toute l'horreur que devoit inspirer le régime sous lequel vivoient encore ces hommes de couleur dans les possessions françaises, et toute l'étendue du bienfait de la Convention nationale, la Société de Rambouillet pénétrée d'ailleurs de cette importante vérité que c'est surtout par l'instruction que le règne de la raison doit s'affermir, avoit désiré que la

lecture du décret fut précédée des détails nécessaires sur la traite des nègres et sur les maux affreux que des maîtres inhumainement avarés leur faisoient souffrir.

Car tous les Français ne savoient pas que dans une partie du monde connu, séparée de l'Europe par des mers, il existoit un peuple qui trafiquoit de sa population avec les gouvernements européens, que des hommes achetoient d'autres hommes.

Tous les Français ne savoient pas que ces hommes vendus, achetés et revendus, comme un vil bétail étoient destinés à servir l'avarice, la cupidité, l'indolence et toutes les passions de maîtres qui n'étoient que leurs tyrans et leurs oppresseurs.

Tous ne connoissoient pas les horreurs de ce commerce infâme qui tantôt par l'effet d'un usage atroce, tantôt par des moyens violens, arrachoit de leur patrie des milliers d'hommes et les transportoit dans une terre qui leur étoit inconnue non pour les rendre meilleurs ou plus heureux, mais pour les priver à jamais de tous leurs droits naturels, pour les asservir, pour les enchaîner, pour les livrer à des tourmens pires que la mort même et leur faire ainsi traîner des jours malheureux dans l'opprobre et le désespoir.

Des hommes libres n'ont pu entendre ces détails sans frémir, une voix générale a voté les remerciements que la Société vous adresse pour l'abolition de l'esclavage des noirs et hommes de couleur, pour ce grand acte d'humanité que la raison et la philosophie sollicitoient depuis tant d'années et qui étoit la conséquence naturelle des principes immuables qui dirigent vos importants travaux.

Mais en même temps que vous portez les derniers coups à tous les tyrans qui sous tant de formes diverses souilloient la terre des Français, n'oubliez pas, Citoyens représentants, la guerre à mort que nous avons déclarée aux despotes oppresseurs coalisés contre nous.

La Société de Rambouillet pleine de confiance dans les sentimens qui vous guident, vient unir son vœu à celui déjà prononcé par tous les ennemis de la tyrannie.

Qu'aucune paix, qu'aucune trêve ne soient accordées aux vils humains qui osent se jouer de la Liberté et des droits de tous les peuples !

Brisons les fers des hommes esclaves et opprimés dans quelques lieux et sous quelques noms qu'ils existent, éclairons les peuples par tous les moyens sur la pureté de nos intentions, que des manœuvres perfides dénaturent, qu'ils sachent que nous ne sommes armés que pour le bonheur de l'humanité et qu'ils connoissent enfin le but d'une révolution dont ils doivent partager les bienfaits, alors ils s'uniront à nous, nous les presserons dans nos bras comme nos frères et d'une même main tous les trônes seront renversés.

Périssent tous les tyrans et leurs suppôts ! C'est contre eux seuls que doit tourner la rage commune, leurs forfaits l'ont excitée; les peuples entiers dont ils ont fait les malheurs pendant des siècles ont-ils autre chose à faire qu'à se venger ?

Espérons que tous les peuples auront la même constance et seront animés du même zèle dont les Français ont donné le glorieux exemple, que le même respect pour l'humanité, passera

(1) (3) C 295, pl. 996, p. 54.

(2) P.V., XXXIII, 456.

(4) P.V., XXXIII, 456, 57.

(5) C 295, pl. 996, p. 15.